



## CONSEIL MUNICIPAL N°6

Séance du 29 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Jean-Claude ROUX, Maire en exercice en date du 21- 09- 2015.

### Étaient présents :

Monsieur Jean-Claude ROUX, Maire,  
Mesdames Évelyne SOMMET, Carole BURELLE, Roseline PLUVIOSE, Christine PERNIN, Delphine ROUX.  
Messieurs Patrick BAUDRY, Dominique THIBERT, Pascal BELLORGET, Roland GAILLARD.

### Était absent excusé :

Était absente : Virginie BERNARD

Secrétaire de séance désignée : Roseline PLUVIOSE

~~~~~

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 10 mn

### Approbation du Compte-rendu de la séance du 27 juillet 2015

Chacun a pu prendre connaissance du compte rendu.  
Celui-ci n'appelle ni remarque, ni correction et est adopté à l'unanimité.

### 1 – Ad'ap (accessibilité aux handicapés)

Le délai de la mise aux normes de l'accessibilité des ERP (Etablissement recevant du public) est arrivé à son terme depuis le 26 septembre 2014. Passé ce délai une demande de dérogation doit être faite auprès des services de la DDT « l'Ad'ap » pour pouvoir bénéficier d'un délai supplémentaire de trois ans, voire plus si demande pour l'exécution de leurs travaux. Les dossiers doivent être déposés pour le 26 septembre 2015. Ce qui est notre cas pour trois ERP :

- La Mairie : pour la remise en état du bâtiment conjuguée avec la réorganisation des bureaux et la modification de l'entrée principale pour rentrer dans le cadre normal de l'accessibilité demandée. Un projet est en cours patronné par la MICA du conseil départemental.
- La salle des fêtes : pour la remise en conformité des sanitaires et la modification de l'entrée principale. Des devis doivent être faits ainsi que les demandes possibles de subventions.
- L'église : pour la modification de l'entrée latérale gauche sans modifier l'entrée principale. Les frais devraient être modérés.

Les dossiers sont prêts à être envoyés à la DDT, il ne manque plus qu'une délibération du conseil, me permettant de demander ce délai pour l'exécution des travaux après étude et financement.

Le maire demande au conseil de délibérer sur ce sujet.  
Une délibération est à prendre en ce sens.

## **2 – Cadrage du Murey**

Le cadrage du Murey n'a pas été nettoyé depuis plusieurs années, il serait bon de faire une inspection afin d'en voir l'état d'envasement ou d'obstruction et d'engager des travaux de curage si nécessaire pour éviter l'inondation d'une partie du village en cas de fortes pluies.

Un contact a été pris avec le Conseil Départemental qui est chargé de l'entretien des ponts, un rendez-vous sera pris avec ce service.

La commission des bâtiments communaux se rendra sur place pour constater le bon état de l'édifice. Ils le vérifieront conjointement ainsi que l'écoulement des eaux en amont et en aval chez les riverains.

## **3 – Forêt**

### **- Affouage 2015/2016**

Il se fera dans la partie restante de la parcelle 21 et la parcelle 38 dite des Épines. Les affouagistes qui n'ont pas achevé leur part affouagère 2014/2015 coupe 21 et 31 se verront attribuer la même portion et ne pourront pas s'inscrire à la coupe 2015/2016.

La date des inscriptions en mairie est fixée du mardi 20 octobre 2015 au vendredi 30 octobre 2015 aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie. Les inscriptions par procuration ne seront pas acceptées. Chaque affouagiste devra se présenter personnellement.

Le prix de l'affouage est fixé à 15 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

### **- Vente de bois**

Le Maire fait part au conseil municipal concernant les ventes de bois aux professionnels que l'escompte de 2 % pour paiement comptant n'a plus lieu d'être. Les marchands de bois ne payant qu'en plusieurs fois leur achat, le maire propose de supprimer cet escompte.

Le conseil municipal accepte cette proposition. Une délibération doit être prise en ce sens.

## **4- Inauguration de la « Gravière des Prés Bourrés »**

Le maire expose les différents points importants restants à traiter.

Depuis plusieurs semaines le conseil municipal travaille sur l'organisation dans ses moindres détails.

Le maire informe le conseil que la Ville de Pontailler et la Communauté de Communes ont gracieusement prêté le matériel manquant indispensable au bon déroulement de l'inauguration.

La municipalité remercie ces deux entités pour leur sympathie.

## **5- Informations sur le rapport du président du SIAAEF**

Le rapport du Président du SIAAEF de l'exercice 2014 concernant l'eau potable a été présenté aux conseillers municipaux pour information. Ce rapport est disponible aux habitants en mairie pour consultation.

## **6- Achat de deux abribus**

Le Maire propose d'installer un abribus de 3.8m x 1.3m x 2.00m avec deux banquettes pour environ 12 élèves sur le côté droit du carrefour de la Route de Pontailier et de Cléry. L'ancien devenu obsolète a été démonté depuis la vente de la poste. Les enfants subissent actuellement les intempéries.

Un autre de 2.5m x 1.3m x 2.00 m et une banquette serait utile pour environ six élèves, au 8 Grande Rue à l'emplacement du nouvel arrêt bus demandé en mai 2014 par le conseil Départemental. L'ancien, toujours en service sera démonté.

Un dossier est constitué, une subvention à hauteur de 50% ou un montant maxi de 2000 € du cout d'un abribus pourrait être attribuée par le C.D.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs fabricants :

- Signaux Girod
- Hicon
- Clear Channel
- JPP sur catalogue
- Abri plus
- Panocolor Sas

Après discussions, le conseil retient les propositions suivantes :

- 1 abribus de JPP de 3,80 m Ral 3 004 au prix de 2 474.29 € HT.T.et deux banquettes au prix de 619.20 € H.T. soit un montant total H.T. de 3 093.49 € dont un total net TTC de 3 712.19 €
- 1 abribus auvent « BELLECOMBE » de 3,10 m Ral 3 004 pour la somme H.T. de 2 168 € avec une banquette au prix de 291 € soit un montant H.T. de 2 459 € dont un total TTC de 2 950.80 €.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire pour faire les démarches nécessaires auprès du service compétent et lui donne tous pouvoirs pour signer les documents s'y afférents.

## **Questions diverses**

### **7-Remerciements ADMR**

Le maire donne lecture d'un courrier de l'ADMR remerciant le conseil municipal de l'attribution d'une subvention.

### **8-Noël des enfants**

La salle des fêtes de Flammerans a été retenue le 20 décembre 2015 pour le spectacle de Noël des enfants de Vielverge. C'est la troupe « Diabolo » qui animera cette demi-journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55 mn